



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1471-2019

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 262 500 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE CONSEIL PERMANENTE ET DES BUREAUX DU SERVICE DES LOISIRS À L'INTÉRIEUR DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-HÉBERT DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

Avis de motion donné le : 8 avril 2019

Dépôt du projet de règlement le : 8 avril 2019

Adoption du règlement le : 13 mai 2019

En vigueur le : 19 juin 2019



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER**

RÈGLEMENT NUMÉRO 1471-2019

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 262 500 \$ POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE CONSEIL PERMANENTE ET DES BUREAUX DU
SERVICE DES LOISIRS À L'INTÉRIEUR DU CENTRE SOCIOCULTUREL ANNE-
HÉBERT DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1471-2019

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux d'aménagement d'une salle de conseil permanente et des bureaux du service des loisirs à l'intérieur du Centre socioculturel Anne-Hébert et à retenir les services de professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance desdits travaux, tel que décrits, estimés et illustrés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services Techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 1er avril 2019 et dans des documents préparés par M. Gilles Laflamme, architecte, pour la firme Gilles Laflamme architecte en date du 2 avril 2019.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 262 500 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les honoraires professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 262 500 \$, sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

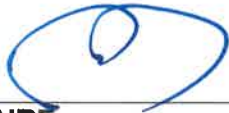
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 13 MAI 2019.



MAIRE



DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ANNEXE A
- ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE -

Bilan des coûts

**Aménagement d'une salle de conseil et des bureaux du service des loisirs
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

#	Description	Coût	Note
1.0	Travaux		
1.1	Travaux d'aménagements intérieurs	190 856 \$	1
1.2	Imprévus de construction (10%)	19 086 \$	1
	Sous-total 1.0	209 942 \$	
2.0	Honoraires professionnels		
2.1	Plans et devis / Surveillance des travaux	28 400 \$	
	Sous-total 2.0	28 400 \$	
3.0	Autres		
3.1	Main d'œuvre municipale	2 175 \$	
3.2	Taxes nettes	11 887 \$	
3.3	Frais d'emprunt	10 096 \$	
	Sous-total 3.0	24 158 \$	
	TOTAL	262 500 \$	

Note 1: Le coût des travaux est présenté, en détails, sur un document préparé par monsieur Gilles Laflamme, architecte, de la firme Gilles Laflamme architecte en date du 2 avril 2019.

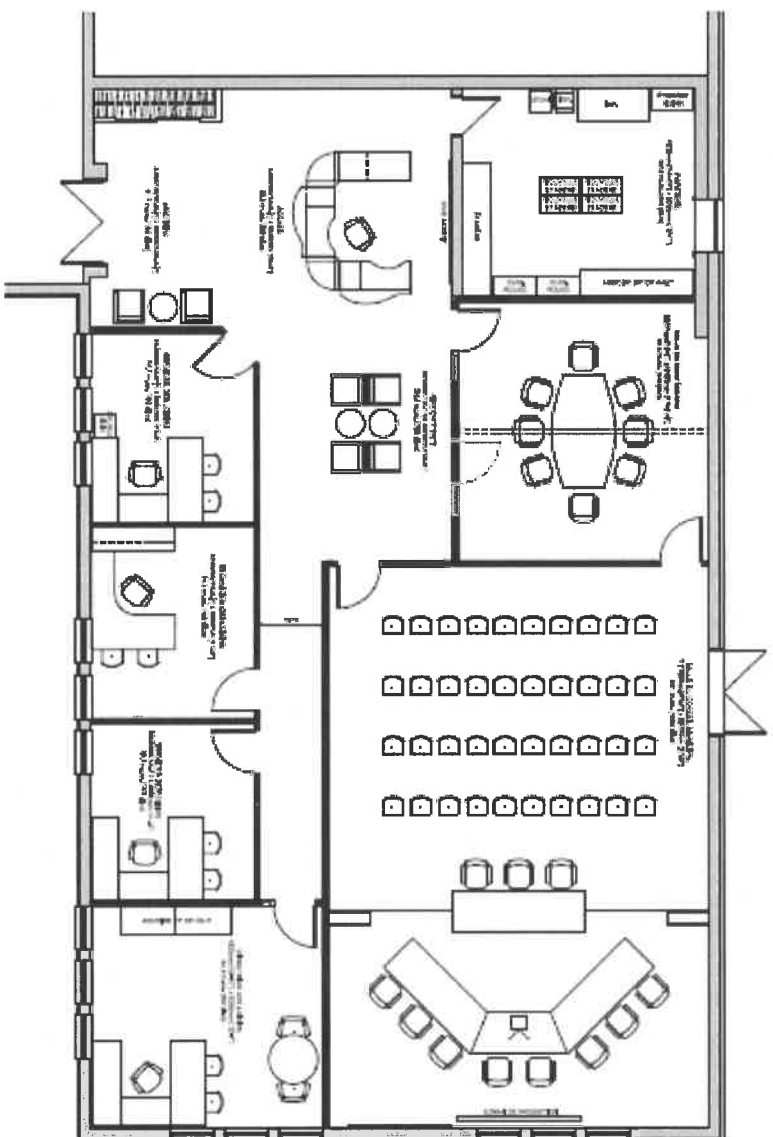


Martin Careau, ing.
Directeur des services techniques
et directeur général adjoint
2 avril 2019

ANNEXE B
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA FIRME EXTERNE ET PLAN –

Étape <input type="checkbox"/> P.F.T. <input checked="" type="checkbox"/> Concept <input type="checkbox"/> Préliminaire <input type="checkbox"/> Définitive Projet: Réaménagement bureaux des loisirs Projet No: 1842 Préparé par: Gilles Laflamme, architecte Localisation: Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Date: 27-03-2019						
Uniformat II ASTM E-1567-02 UNIFORMAT II SOMMAIRE DES COÛTS POUR LE BÂTIMENT						
GROUPE D'ÉLÉMENTS-NIVEAU 1-3						
Superficie brute de plancher (SB): 408 m ²						
	Qté	U.M.	ÉLÉMENTS		COÛT par UNITÉ SB	% COÛT DIRECT
			P.U.	Total		
B SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE	5,00	m ² plancher	608,50	3 043	7	1,75%
B10 Superstructure	1,00	m ² plancher	2 200,00	2 200	5	1,29%
B1010 Construction de plancher	1,00	m ² plancher	2 200,00	2 200	5	1,29%
B20 Enveloppe extérieure	4,00	m ² enveloppe	210,63	843	2	0,49%
B2020 Fenêtres extérieures	4,00	m ² fenêtres	210,63	843	2	0,49%
C AMENAGEMENT INTERIEUR	1 614,95	m ² plancher	41,49	66 998	165	39,32%
C10 Construction intérieure	227,23	m ² plancher	121,10	27 516	58	16,15%
C1010 Cloisons	203,86	m ² cloison	66,39	13 543	34	8,18%
C1020 Portes intérieures	5,00	Nb portes	1 437,50	11 500	28	6,75%
C1030 Accessoires intégrés	15,37	m ² plancher	134,92	2 073	5	1,22%
C20 Escaliers	2,00	Nb marche	400,00	800	2	0,47%
C2010 Construction d'escaliers	2,00	Nb marche	400,00	800	2	0,47%
C30 Finitions intérieures	1 385,72	m ² plancher	27,91	38 682	95	22,70%
C3010 Finitions de murs	523,70	m ² mur	12,34	7 698	19	4,52%
C3020 Finitions de planchers	454,10	m ² plancher	35,87	16 290	40	9,56%
C3030 Finitions de plafonds	307,92	m ² plafond	47,72	14 694	36	8,62%
D SERVICES	9,00	m ² plancher	7 388,42	66 496	164	39,02%
D30 Chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA)	4,00	m ² plancher	10 928,12	43 712	108	25,65%
D3050 Régulation et instrumentation	4,00	Points	10 928,12	43 712	108	25,65%
D50 Électricité	5,00	m ² plancher	4 556,66	22 763	55	13,37%
D5020 Éclairage et distribution secondaire	3,00	Nb appareils	5 655,55	16 967	42	9,96%
D5030 Communication & sécurité	1,00	m ² plancher	3 063,33	3 093	8	1,81%
D5050 Autres systèmes électriques	1,00	m ² plancher	2 733,33	2 733	7	1,60%
E ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT	16,50	m ² plancher	86,67	1 430	4	0,84%
E20 Ameublement et décoration	16,50	m ² plancher	86,67	1 430	4	0,84%
E2010 Ameublement et décoration fixes	16,50	m ² plancher	86,67	1 430	4	0,84%
F CONSTRUCTION SPECIALE ET DEMOLITION	4,00	m ² plancher	2 553,33	10 213	25	5,99%
F20 Démolition sélective de bâtiment	4,00	m ² construction	2 553,33	10 213	25	5,99%
F2010 Démantèlement d'élément de bâtiment	4,00	lot	2 553,33	10 213	25	5,99%
COÛT DIRECT POUR LE BÂTIMENT avant contingences de design:				148 180		86,96%
Z10 CONTINGENCES DE DESIGN:			15,00%	22 227	55	13,04%
COÛT DIRECT POUR LE BÂTIMENT:				170 407		100,00%
Z20 FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATION ET PROFIT			12,00%	20 449	50	12,00%
Z2010 Frais généraux			6,00%	10 224	25	6,00%
Z2020 Administration et profit			6,00%	10 224	25	6,00%
COÛT DU BÂTIMENT avant condition de mise en oeuvre				190 856		112,00%
Z30 CONDITION DE MISE EN ŒUVRE			24,88%	47 486	117	27,87%
Z3020 Chantier			10,00%	19 086	47	11,20%
Z3040 Honoraires professionnels				28 400	70	16,67%
COÛT DU BÂTIMENT avant taxes				238 341		139,57%
Z30 TAXES			5,00%	11 917	29	6,99%
Z3010 TPS			5,00%	11 917	29	6,99%
COÛT DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT				250 258		146,96%





AMÉNAGEMENT INTERIEUR
OPTION D

20130227

RÉAMÉNAGEMENT BUREAUX DES LOISIRS
SAINT-CAT-SUR-NE-DU-LA-MOULLE-CANTIER

1842

GILLES LAFLAMME
ARCHITECTE INC.

Echelle: 1:100